

Présents : Tous les membres en exercice, sauf :

Excusé(s) : Catherine DURY (pouvoir à Jean-Pierre BROCARD), Hélène GUYON, Hulya KAPTAN (pouvoir à Catherine SCHAEFFER), René MARGUET, Denis MOREL

Absents : Dominique LACROIX, Christian MICHAUD, Elise MICHAUD

Secrétaire de séance : Francine MEYNET

L'ORDRE DU JOUR

1. CIAS Jura Sud

- Installation du nouveau délégué au CIAS suite à la démission de Mr Eric GRILLE (commune de Charchilla)

2. Questions financières

- Renouvellement des lignes de trésorerie EHPAD et Maison de santé
- Adhésion au RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)
- Révision des tarifs repas livrés pour 2017
- Décisions Modificatives pour les Budgets CIAS et EHPAD
- Affectation en non-valeur
- Délibération régie de recettes

3. SICOPAL

- Nomination d'un délégué titulaire et d'un suppléant

4. Point sur le projet Maison des Aînés

5. Communications et questions diverses

Avant de débiter la réunion : présentation par le Conseil Départemental du nouveau service de transport à la demande (TAD) au sein de de la Communauté de Communes Jura Sud. Des Flyers sont mis à la disposition des membres du CIAS.

Pascal GAROFALO souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et présente l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

Il présente les excuses de : Catherine DURY (pouvoir à Jean-Pierre BROCARD), Hulya KAPTAN (pouvoir à Catherine SCHAEFFER), Hélène GUYON, René MARGUET, Denis MOREL

Valérie PETIT-DROSSARD procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président propose de débiter la séance.

Il propose à Francine MEYNET d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Il demande à ses collègues s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du 05 juillet 2017. Aucunes remarques n'étant formulées, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Avant de débiter ce conseil, il souhaite partager avec chacun une pensée émue pour Michèle MOREL qui nous a quittés prématurément le 28 juin dernier. Michèle MOREL travaillait à la résidence depuis le 11 mai 2015 comme agent de service. Elle était appréciée par ses collègues et les résidents. Michèle va manquer à tous ceux qui la connaissaient.

1. CIAS Jura Sud

- Installation du nouveau délégué au CIAS

Suite à la démission de Mr Eric GRILLE, membre titulaire au CIAS, la commune de Charchilla a nommé Mme GENAUDET Christine pour représenter la commune au CIAS Jura sud.

Pascal GAROFALO souhaite la bienvenue à Mme GENAUDET Christine et propose au conseil d'administration de valider son installation au CIAS comme membre non élu au Conseil Communautaire, « nommé par les communes non représentées dans les membres élus ».

à savoir :

- 10 membres élus parmi les délégués du Conseil Communautaire Jura Sud :

- Anne-Marie GRAND - Châtel de Joux
- Hélène GUYON - Crenans
- Célestin CAPELLI - Etival
- Sylviane GUINARD- Lavancia
- Elise MICHAUD – Lect
- Michel BLASER – Maisod
- Isabelle TISSOT – Meussia
- Jean-Pierre BROCARD – Moirans en Montagne
- Denis MOREL – Montcusel
- René MARGUET (Vaux les Saint-Claude)

- 9 membres non élus au Conseil Communautaire, nommés par les communes non représentées dans les membres élus.

- Francine MEYNET –Chancia
- Christine GENAUDET – Charchilla
- Christian MICHAUD – Coyron
- Eléonore CLERC – Jeurre
- Catherine SCHAEFFER- Les Crozets
- Marie-Christine LACROIX - Martigna
- Catherine DURY – Moirans en Montagne
- Hulya KAPTAN – Moirans en Montagne
- Dominique LACROIX – Villards d'Héria

Pascal GAROFALO, Président de la Communauté de Communes Jura Sud étant Président de droit du CIAS Jura Sud.

L'installation de Mme GENAUDET Christine est validée à l'unanimité.

2. Questions financières

- Renouvellement des lignes de trésorerie EHPAD et Maison de santé

Pour information, le Président indique que la ligne de trésorerie pour l'EHPAD contractée auprès de la Banque Populaire de Franche Comté pour un montant de 100 000 € est arrivée à échéance le 12 juin dernier. La ligne de trésorerie a été renouvelée pour le même montant, soit 100 000 € avec une utilisation de 50 000 €.

La ligne de trésorerie pour la Maison de Santé contractée auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000 € arrive à échéance le 10 juillet. Comme évoqué lors du dernier CIAS, le suivi mensuel des finances du CIAS a permis de prendre les dispositions nécessaires pour rembourser partiellement le ligne de

trésorerie de la Maison de Santé. Aujourd'hui, le Président attend la proposition de la Caisse d'Epargne pour renouveler cette ligne à hauteur de 650 000 € avec une utilisation de 460 000 €.

- Adhésion au RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)

Maryse CHAVANT explique que le RESAH est une centrale d'achat au service des établissements médico-sociaux publics. Le RESAH propose de mutualiser et professionnaliser les achats de ces établissements. Adhérer au RESAH nous permettra de bénéficier de tarifs concurrentiels négociés et de limiter les appels d'offres. Le coût de cette adhésion est de 300 € par an. Pour information, nous adhérons déjà à l'APEF/APOGEE qui est un réseau national associatif de mutualisation qui nous permet déjà de bénéficier par exemple de tarifs négociés sur les fournitures administratives, la blanchisserie à l'extérieur, les produits d'entretien, les produits d'incontinence, les achats de matériel et de fournitures médicales...

Pascal GAROFALO propose d'adhérer au RESAH. Le Conseil d'administration approuve cette adhésion à l'unanimité.

- Révision des tarifs repas livrés pour 2017

Le Président propose de fixer les prix des repas pour 2017. Il reprend les tarifs repas de 2016 et propose une augmentation de 1.63% pour compenser l'augmentation du prix d'achat.

Cette augmentation serait effective au 1^{er} août pour les repas livrés personnes âgées et repas « adulte » pris à la Résidence et au 1^{er} septembre pour les repas livrés enfants.

	2016	proposition +1.63%		2017
repas livrés				
repas adulte livré 3ème âge à partir 08/2017	9.20	0.15	9.35	9.35
Repas enfant livré à partir 09/2017	3.95	0.06	4.01	4.00
repas pris à l'EHPAD à partir de 08/2017				
repas adulte visiteur occasionnel	10.00	0.16	10.16	10.00
repas enfant visiteur occasionnel	5.00	0.08	5.08	5.00
repas adulte pris régulièrement	8.50	0.14	8.64	8.65

Le conseil d'administration valide à l'unanimité les propositions de tarifs repas pour 2017.

- Décisions Modificatives pour les Budgets CIAS et EHPAD

Pour la reprise des résultats du CIAS, et à la demande de Mr GUILLEREY, trésorier, le Président propose au conseil d'administration les Décisions Modificatives suivantes :

- régularisation chapitre 16 Budget CIAS 1 000 € (réajustement de compte : pas assez de capital pour rembourser l'emprunt)
- régularisation report 2017 résultat 2016 36 825.83 € Budget CIAS : Erreur sur le montant du report

A la demande de Mr GUILLEREY, le Président propose de prendre les Décisions Modificatives compte 673 suivantes pour l'annulation de titres des années antérieures :

Pour 2016 : EHPAD Annulation des titres émis à l'encontre de Mme MOUREAU Odette:

N° 121 loyer octobre 2016 pour 1 931.30 €

N° 133 loyer novembre 2016 pour 1 684.40 €

Mme MOUREAU Odette a été admise à l'aide sociale

Pour 2014 : EHPAD Annulation des titres :

Titre 826 pour un montant de 731.29 € Doublon de titre (APA Conseil Général de l'Ain –Dépendance)

Titre 355 pour un montant de 702.04 € CNASEA doublon

- Affectation en non-valeur

Pascal GAROFALO propose de passer les titres suivants en non-valeur :

Budget CIAS 249 ; titres concernant le portage de repas aux personnes âgées

- titre 403 de 2013 Budget 249 (CIAS) pour un montant de 269.70 € cela concerne des repas livrés
Nous avons un jugement du tribunal du 05/01/2015 Commission de surendettement : effacement de la dette de plus la personne concernée et décédée depuis.

- titre 99 de 2012 pour 70,65 € - personne décédée

- novembre 2010 pour 3.06 € (frais de perception) -personne décédée

- mars 2011 pour 8.50 € - personne mise sous tutelle depuis

Budget 247 EPHAD

- titres de 2013 et 2014 pour 4 267.88 € Effacement de la dette par le tribunal pour une résidente

- 0.60 cts € erreur sur chèque – résidente décédée depuis

Pascal GAROFALO indique qu'il a été mis en place un listing de coordonnées des enfants ou personnes référentes pour les personnes qui se font livrer les repas à domicile.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité l'affectation en non- valeur de ces titres sur le budget du CIAS et budget de l'EHPAD

- Délibération régie de recettes

L'équipe animation de la maison de retraite souhaite cet été organiser une sortie au parc des oiseaux et emmener des résidents faire une balade sur le lac de Vouglans avec le bateau « Le Louisiane ». Ces sorties ont un coût et une participation financière sera demandée aux résidents.

Maryse CHAVANT explique que la régie de recettes de l'EHPAD ne permet d'encaisser que les produits des repas.

Le Président propose donc d'étendre cette régie à l'encaissement des participations des résidents aux frais divers tels que les sorties, animations.....

Le conseil d'administration accepte à l'unanimité.

3. SICOPAL

- Nomination d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Pascal GAROFALO rappelle que nous avons une convention de services pour la livraison des repas avec le SICOPAL. Les statuts du SICOPAL (**S**yndicat **I**ntercommunal **O**ptionnel **P**our l'**A**gglomération **L**édonienne) article 7 prévoient la nomination d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour siéger au Conseil syndical du SICOPAL.

Jean-Pierre BROCARD se propose comme membre titulaire et Michel BLASER comme membre suppléant.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité ces deux nominations pour siéger au Conseil Syndical du SICOPAL.

4. Point sur le projet Maison des Aînés

Jean-Pierre BROCARD rappelle que le dossier de faisabilité concernant le projet de Maisons pour les Séniors a été transmis à l'OPH du Jura et à la SEMCODA.

Ces deux organismes ont émis des réserves sur le financement de ce projet à l'état actuel.

Cet après-midi, il a reçu avec Cyriane DEGEORGES et Maryse CHAVANT, le directeur de l'OPH 39, Mr BAILLY au siège de la Communauté de Communes.

Jean-Pierre BROCARD a eu le sentiment qu'il y a concurrence entre l'OPH et la SEMCODA.

Mr BAILLY propose de faire appel à leurs architectes pour travailler sur le projet et de revoir les coûts à la baisse.

Nous pourrions également programmer une visite de logements réalisées par l'OPH du Jura.

5. Communications et questions diverses

Pascal GAROFALO informe l'assemblée de l'avis favorable de la CAP de mois de mai 2017 pour l'avancement au grade d'auxiliaire de soins Principal 1^{ère} classe 3 agents.

Mme BEREPION Eveline et Mme VERBEKE Elisa au 01/01/2017

Mme BAILLY Anne au 01/09/2017

Le tableau sera remis à jour et présenté au prochain CIAS.

L'ordre du jour étant épuisé, Pascal GAROFALO lève la séance à 20 heures.

Le Président,

Pascal GAROFALO

Les membres du Conseil d'administration,



